Actualité



Le comparateur du médiateur national de l'énergie fait peau neuve

Le médiateur national de l'énergie a modernisé son comparateur d'offres d'électricité et de gaz naturel afin de rendre son utilisation plus facile et plus rapide.

Toujours indépendant, toujours gratuit, toujours exhaustif, mais plus ergonomique et plus performant ! Le comparateur du médiateur national de l'énergie change d'aspect afin d'améliorer votre expérience utilisateur.

Pour comparer les offres des fournisseurs d'énergie, munissez-vous d'une facture de votre fournisseur et cliquez sur https://comparateur.energie-info.fr. Remplissez au fur et à mesure le formulaire. Vous n'avez pas de facture sous la main ou vous emménagez dans un nouveau logement ? L'outil vous permet de faire une simulation de votre consommation afin de trouver l'offre qui correspond le mieux à vos usages.

Le comparateur recense les offres de la quarantaine de fournisseurs nationaux et de la centaine d'entreprises locales de distribution.

>Voir la liste des fournisseurs nationaux

Vous pouvez trier les résultats par prix, par types d'offres ou comparer avec votre offre actuelle. En consultant le détail des offres, vous trouverez les coordonnées du fournisseur pour le contacter. Le médiateur national de l'énergie est indépendant de tous les acteurs du secteur de l'énergie. Il ne vous demande pas vos coordonnées et n'effectue pas de mise en relation.

Si vous avez des questions, contactez Energie-Info. Le service d'information du médiateur national de l'énergie est joignable par téléphone au 0 800 112 212 (numéro vert : appel et service gratuits) ou par le formulaire de contact.

Le comparateur du médiateur national de l'énergie est encadré par la loi énergie-climat. Elle prévoit la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel le 1er juillet 2023 pour les particuliers. Cette loi a consacré l'existence du comparateur d'offres du médiateur national de l'énergie en lui donnant une base légale dans le Code de l'énergie (article L. 122-3). Les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel ont l'obligation d'y référencer toutes leurs offres à destination des particuliers et des petits professionnels.

énergie-info
Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits